

# MASTER 2 ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS - TRANSPORT RESEAUX TERRITOIRE (TRT)

· MASTER 2 ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS - TRANSPORT RESEAUX TERRITOIRE (TRT)

**Le Parcours de Master 2 Transports, Réseaux, Territoires (TRT) de la mention 3ET (Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports) propose de former des professionnel. le. s du monde du transport.**

## Présentation

Le Parcours de Master 2 Transports, Réseaux, Territoires (TRT) de la mention 3ET (Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports) propose de former des professionnel. le. s du monde du transport.

La mention 3ET, et donc le parcours TRT, est co-habituée par l'Université Lumière Lyon 2 et l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE) et propose un socle reconnu et profondément ancré dans l'offre de formation de l'Université Lyon 2 depuis plus de 20 ans.

La mention 3ET, et donc le parcours TRT, est adossée au Laboratoire Aménagement Économie Transport (LAET), Unité Mixte de Recherche de l'Université Lumière Lyon 2, du CNRS et de l'ENTPE.

## Spécificités

Stage obligatoire Durée : 4 mois minimum Date de début : à partir de février

## Candidature

### Modalités de candidature

Consulter la rubrique Admission du [M1 Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports.](#)

## infos clés et site web

### Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

### Durée de la formation

500

### Responsable(s) de la formation

[Louafi BOUZOUNIA](#)  
[Guillaume MONCHAMBERT](#)

### Contact secrétariat

[Michael MAHINC](#)  
[seg.m2trt@univ-lyon2.fr](mailto:seg.m2trt@univ-lyon2.fr)  
Tél : 04.78.69.71.69

### Coût de la formation

Droits d'inscription 2020 /2021 en Master 243 euros + Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 92 euros

## Et après ?

### Activités visées / compétences attestées

L'enseignement dispensé dans le cadre du parcours de Master 2 TRT de la mention 3ET vise d'une part à la maîtrise d'outils de l'économie appliquée aux transports et à la mobilité, de modélisation de la demande et de méthodes d'analyse quantitative des données, et d'autre part à une initiation à la recherche à travers plusieurs séminaires de recherche sur des problématiques d'économie des transports, des réseaux et des territoires.

Elle vise également à former les étudiant.e.s aux réalités du secteur des transports et de la mobilité, aussi bien dans ses aspects quantitatifs, qu'institutionnels et organisationnels.

### Connaissances à acquérir

L'enseignement dispensé dans le cadre du parcours de Master 2 TRT de la mention 3ET offre aux étudiant.e.s une formation en économie des transports et des réseaux intégrant la dimension territoriale de ces problématiques. Il est conçu afin de permettre aux étudiant.e.s à la fois de poursuivre en thèse ou bien d'aller sur le marché du travail.

Pour répondre à cette double ambition, les enseignements sont organisés en trois unités d'enseignements et un mémoire :

- La première unité d'enseignement est orientée sur des outils et méthodes de l'économie des transports et des réseaux : calcul économique et méthodes d'évaluation ; tarification, financement, régulation ; droit et économie des DSP ; modélisation de la demande de transport ; méthodes d'analyse quantitative des données.
- La seconde est organisée autour de séminaires de recherche et d'aide à la recherche documentaire.
- La troisième contient uniquement un module de langue (anglais sauf pour les étudiant.e.s qui auraient déjà un excellent niveau d'anglais attesté par une certification au minimum C1).

**Unité d'enseignement séminaires de recherche** : initiation à la recherche à travers des apports méthodologiques et travail sur la formalisation de questionnements sur des sujets choisis par les étudiant.e.s ou fournis par les enseignant.e.s. Ils permettent également un apport de connaissance sous forme soit de cours, soit de lecture et commentaires de lecture effectués par les étudiant.e.s.

3 séminaires sont proposés chaque année. Les séminaires étant étroitement reliés aux activités de recherche du Laboratoire Aménagement Économie Transport (LAET), les thématiques précises changent chaque année.

L'unité d'enseignement est complétée par un module de formation à la recherche documentaire.

Les étudiant.e.s peuvent également être invité.e.s à certains séminaires de recherche du Laboratoire ( [www.laet.sciencefr](http://www.laet.sciencefr)).

**Unités d'enseignement : Outils et Méthodes de l'économie des transports et des réseaux :**

• **Evaluation des politiques de transport** : Le cours présente les fondements théoriques du calcul économique pour l'évaluation de projets de transport (option de référence, surplus, monétarisation des externalités, actualisation et prise en compte du risque, coût d'opportunité, valeur tutélaire, indicateurs). Le cours s'appuie sur le cadre méthodologique fourni par les rapports " Boiteux II et Quinet". Une application de la méthode coûts-avantages sur un cas pratique transport pourra compléter le cours (en articulation avec le séminaire « pratiques et usages de l'analyse coûts-avantages »).

• **Tarifification, financement et régulation du système des transports** : L'organisation du secteur des transports a connu ces dernières années de profondes mutations qui interrogent les modalités d'interventions des pouvoirs publics notamment sur les questions relatives à l'accès et à la tarification des infrastructures. L'économie des réseaux rassemble des outils conceptuels structurants dans les réflexions européennes actuelles en matière de service d'intérêt économique général. La connaissance de ces outils est un prérequis pour traiter plus précisément en aval des questions de concurrence, d'investissement, de financement et de tarification des réseaux.

• **Analyse et prévision de la demande de transport** : présentation des fondements de la modélisation transport et des principales méthodes disponibles pour chacune des étapes des modèles à 4 étapes. Une attention particulière est apportée à la modélisation des choix discrets appliquée au choix du mode. Le cours alterne apports de connaissances et exercices/projets sur un logiciel de planification multimodale permettant de construire et utiliser un modèle transport tout en développant un esprit critique sur les apports et limites de la modélisation transport.

• **Traitement d'enquêtes** : Les enquêtes sont un des outils pour connaître, comprendre, modéliser les comportements de déplacement. Le cours permet de traiter les principaux outils de statistique descriptive (méthodes mono et bidimensionnelles, méthodes multidimensionnelles AFC, ACP, classifications). L'accent porte davantage sur la mise en œuvre des méthodes et l'interprétation des résultats que sur les aspects théoriques ou la programmation. Le cours comporte une importante partie de travaux dirigés visant à analyser les données d'une enquête transport.

• **Economie et droit des transports** : Le droit des transports est étroitement lié à l'activité économique et ses applications croissent au fur et à mesure de son développement. Il vise à permettre de repérer la structuration institutionnelle propre à la sphère publique et d'appréhender les instruments (contrats) et les enjeux des relations juridiques impliquant les personnes publiques. Le cours est orienté droit public en abordant les DSP et marché public dans les réseaux de transports collectifs qu'ils soient urbains, départementaux ou régionaux. Il est complété par une analyse économique des contrats liant les AO aux exploitants et par une lecture économique des enjeux du secteur des transports de personnes.

Enfin, un dernier cours est proposé de manière optionnelle pouvant sous condition remplacer un cours précédent : **Transport de marchandises et intermodalité**.

Le transport des marchandises est l'un des grands enjeux de la société. La connaissance du domaine, de ses acteurs, de ses techniques, la compréhension de ses liens avec l'organisation de l'espace économique, avec l'organisation des échanges industriels et marchands, sont indispensables pour apprécier la marge de manœuvre dont on dispose pour le faire évoluer.

Le cours vise à fournir les bases permettant au décideur politique, à l'aménageur tout comme à l'entreprise de transport ou à l'entreprise industrielle d'organiser son action.

Le **mémoire**, constitue la quatrième unité d'enseignement. Il occupe la moitié de l'année universitaire. Il doit pour les étudiant.e.s souhaitant continuer en thèse faire la démonstration de leur capacité à problématiser un sujet de mémoire et à maîtriser les outils et méthodes économiques mobilisés. Le sujet est choisi parmi une liste de thèmes proposés par les chercheur.s/chercheuse.s et enseignant.e.s- chercheur.s/chercheuse.s du laboratoire ou, éventuellement, au sein d'un organisme professionnel partenaire du LET, sur un sujet plus appliqué. Pour les étudiant.e.s de l'ENTPE, il correspond à un approfondissement du TFE (Travail de Fin d'Etudes). Les étudiant.e.s choisissant des sujets proposés par des chercheurs /chercheuse.s du LET sont toujours accueilli.e.s en convention de stage au sein du laboratoire. Pour mener à bien leur travail de mémoire, les étudiant.e.s suivent un enseignement sur les « techniques documentaires de la recherche » qui vise à compléter leurs connaissances en matière d'outils documentaires sur les spécificités du domaine des transports (grandes bases notamment).

### **Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles**

En moyenne 2 à 5 étudiant.e.s du parcours de Master 2 **TRT** de la mention 3ET poursuivent en thèse chaque année pour l'essentiel au sein du Laboratoire Aménagement Economie Transports (LAET). Actuellement les débouchés en thèse concernent prioritairement l'Ecole Doctorale Sciences Economiques et Gestion, mais des étudiant.e.s s'inscrivent à l'Ecole Doctorale en Sciences Sociales au sein du Doctorat d'Aménagement – Géographie – Urbanisme.

Les autres étudiant.e.s ont accès aux métiers du secteur des transports dans son ensemble (voyageur.e.s/marchandises ; urbain, régional, national, international ; routier, ferroviaire).

Les débouchés concernent principalement :

- Entreprises de transports urbains et non urbains de personnes (routier et ferroviaire) ;
- Autorités organisatrices de transport de personnes (région, département, intercommunalité, communes) ;
- Agences d'urbanisme, services locaux en charge de l'aménagement, observatoires territoriaux ;
- Gestionnaires d'Infrastructures ;
- Bureau d'études et de conseil en transport ;
- Organismes internationaux.